

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THENIOUX

L'an deux mil vingt, le 05 octobre, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Thénieux, sous la présidence de Mme PIETU Delphine Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Date de Convocation du Conseil Municipal : 22/09/2020

Présents : PIETU Delphine – TOURATIER Vincent – HUGUET Sylvie – PORTE Pierre – TEIXEIRA Antonio- DURAND Marie-Jo – BLANCHARD Sophie – BRANGER Aline – BLANCHET Fabien – LECREURER Didier – LABRY Olivier – BOURSET Fabien – PORTE Raymonde – MORNAY David – VERGNAULT Anaïs.

Absent et excusé :

Mme BRANGER Aline a été nommée secrétaire

DÉLIBÉRATION 34/2020 : DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGET PRINCIPAL

Suite à une insuffisance de crédits à certains articles il convient d'apporter les modifications suivantes :

: Dépenses D'investissement

Compte 165	+505,00 €
Compte 10226	+ 720,00 €
Compte 2041512	+8 200,00 €
Compte 2152	- 8 200,00€
Compte 2188	- 1 225,00 €

Délibération prise à l'unanimité

DÉLIBÉRATION 35/2020 : DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGET ASSAINISSEMENT

Les crédits prévus à certains articles du budget assainissement nécessitent les ajustements suivants :

Compte 6611	+ 30,00 €
Compte 617	- 30,00€

Délibération prise à l'unanimité

DÉLIBÉRATION 36/2020 : DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS À LA COMMISSION LOCALE DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC).

- Mme PIETU Delphine
- M TOURATIER Vincent

sont nommés membres de la Commission Locale des Transferts de Charges (CLETC)

DÉLIBÉRATION 37/2020: COMMISSION IMPOTS LOCAUX

Une liste est proposée par le Conseil Municipal, il est rappelé qu'en cas d'incomplétude ou d'absence de cette liste, le directeur départemental / régional des finances publiques désignera d'office des commissaires conformément à la loi

DÉLIBÉRATION 38/2020: MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES / DÉNOMINATION DE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Par Délibération n° DEL20/136 en date du 16/07/2020 le conseil communautaire a décidé de modifier L'article 1des statuts comme suit :

Périmètre nom :

Il est formé de Dampierre-en-Graçay, Foëcy, Genouilly, Graçay, Massay, Méry- Sur-Cher, Nançay, Neuvy Sur Barangeon, Nohan en Graçay, Saint -Georges –Sur- la –Prée, Saint Hilaire De Court, Saint

Laurent, Saint- Oustrille, Thénioux, Vierzon, Vignoux_-Sur-Barangeon, et Vouzeron, Une Communauté de Communes qui prend le nom de :

Communauté de Communes Vierzon- Sologne- Berry

Après délibération le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le changement de statut de la Communauté de Communes.

DÉLIBÉRATION 39/2020: DÉNOMINATION DE L'ÉCOLE DE THÉNIOUX

Le Conseil Municipal de Thénioux émet le souhait que le nom de Monsieur Paul PIETU, soit donné à l'école de Thénioux qui actuellement n'est pas dénommée.

Ce dernier a été Directeur de l'école de 1973 à 2004. Il a à ce titre toujours œuvré pour la richesse pédagogique de l'école de Thénioux.

Il a été un des précurseurs de l'entrée de l'informatique à l'école. Conseiller Municipal en 1974, adjoint en 83 puis Maire de La commune de 2001 à 2020, avec les Conseils Municipaux successifs il a toujours fait en sorte de participer aux différents plans nationaux pour équiper l'école de matériel informatique permettant aux élèves une formation aux techniques modernes.

C'est également lui qui après avoir créé l'association des Amis de L'École a permis à tous les enfants dès 4 ans de partir en voyage scolaire durant 1 semaine et ce chaque année.

De nombreuses générations Thanalogiennes ont grâce à lui pu profiter de différents services mis à leur disposition (car scolaire de Thénioux, restaurant scolaire, accueil avant et après la classe).

Au-delà de ses fonctions l'intérêt pour la jeunesse en qui il fait confiance pour l'avenir a toujours été un moteur et une préoccupation majeure pour lui

Pour toutes ces actions et conformément à l'article L421-24 du Code de l'Education, il est proposé au conseil municipal de nommer l'école de Thénioux « Ecole Primaire Publique Paul PIETU »

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Valide le nom de « Ecole Primaire Publique Paul PIETU »

Délibération prise à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 40/2020: ENEDIS CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Mme le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition pour l'occupation d'un terrain de 20m2 situé Village de Bois Audran et cadastré B 111 par un poste de transformation de courant électrique.

Après délibération le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à signer cette convention

Vu et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Fait à Thénioux, le 05/10/2020

Le Maire,



Delphine PIETU